

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 5 juin 2026

A75 – Communes de Millau, Creissels et La Bastide-Pradines (12)

Travaux de réfection de chaussée

Du lundi 8 au jeudi 25 juin 2026

Dans le cadre de l'entretien du réseau routier national concédé et non-concédé,

- la Direction Interdépartementale des Routes Massif Central sur son réseau ;
- la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau sur le viaduc ;

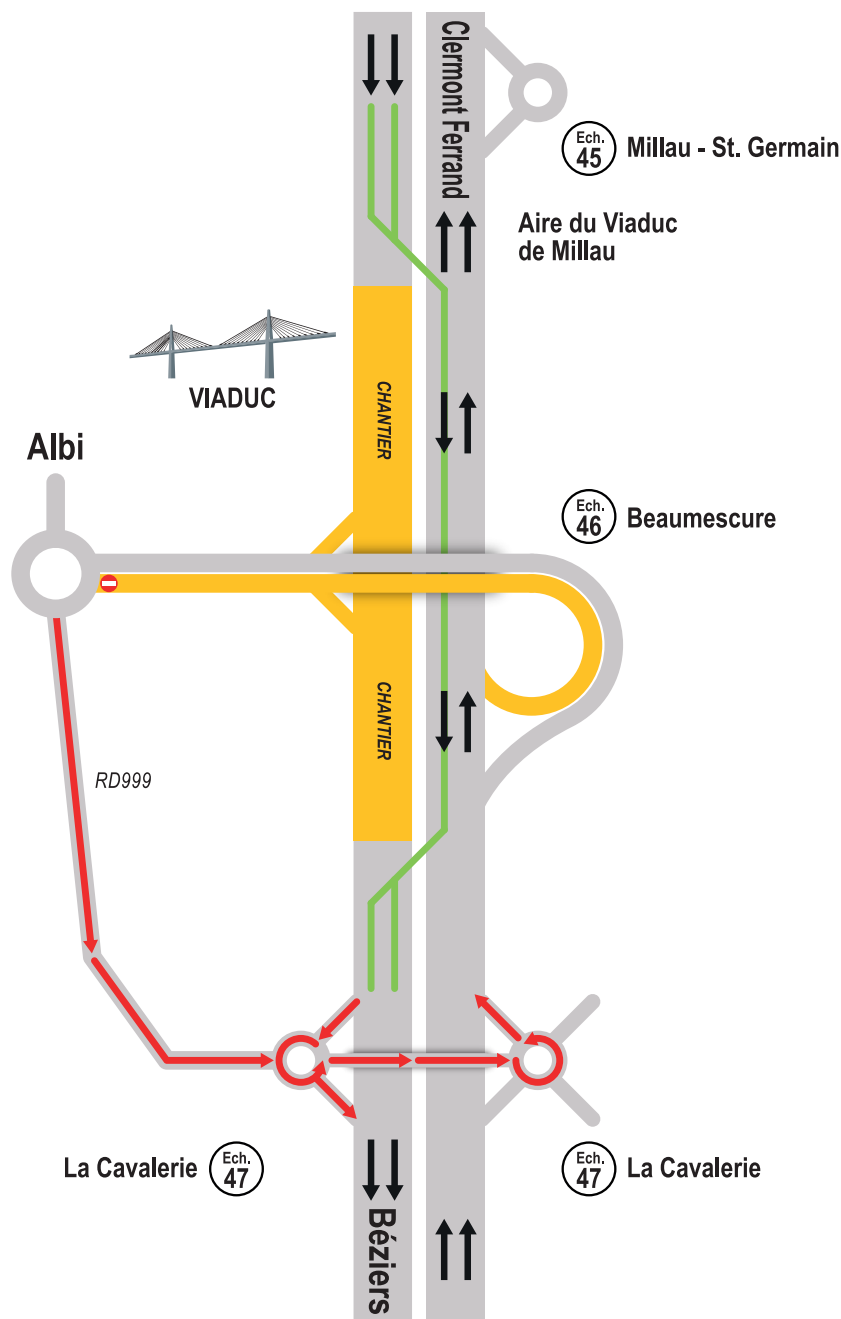
vont procéder à des travaux de réfection de chaussée sur l'A75.

Ces opérations se dérouleront **du lundi 8 au jeudi 25 juin 2026**, sur le territoire des communes de **Millau, Creissels et La Bastide Pradines (12)**.

Pendant toute la durée de ces chantiers la circulation sera maintenue mais aménagée de la manière suivante :

- La circulation du sens Clermont-Ferrand > Béziers (Nord/Sud) sera basculée sur la voie rapide (voie de gauche), du sens Béziers > Clermont-Ferrand (Sud/Nord). La circulation s'effectuera donc en bidirectionnel sur une distance de **11 km** entre les diffuseurs n°47 « La Cavalerie » et n°45 « Millau-St Germain » ;
- Dans le sens Sud/Nord, la bretelle d'entrée sur l'A75 par le diffuseur n°46 «Beaumescure» sera fermée à la circulation. Dans le sens Nord/Sud, les bretelles de sortie et d'entrée sur l'A75 par le diffuseur n°46 «Beaumescure» seront fermées à la circulation. Une déviation sera mise en place via le diffuseur n°47 « La Cavalerie ».
- L'accès à l'Aire du Viaduc de Millau sera fermé à la circulation pendant la période des travaux dans le sens Clermont-Ferrand > Béziers (Nord/Sud). L'aire restera accessible dans le sens Sud/Nord et par le boulevard du Viaduc (hors autoroute).

La vitesse sera limitée à 80 km/h dans la zone de circulation à double sens de l'A75 et ponctuellement à 50 km/h dans les zones de basculement de la circulation d'une chaussée à l'autre. Les restrictions de vitesse et les distances de sécurité devront être scrupuleusement respectées par les usagers.



Le passage des transports exceptionnels sera interdit durant toute la durée du chantier :

- dans le sens concerné par les travaux, si la largeur du convoi est supérieure à 3,50 m ou si sa longueur est supérieure à 25 m ;
- dans le sens opposé, si la largeur du convoi est supérieure à 4,20 m.

La DIR Massif Central, consciente de la gêne occasionnée, remercie les usagers de leur compréhension, les engage à respecter la signalisation mise en place et à veiller à la sécurité des personnels travaillant sur le chantier.

Renseignements sur les sites internet :

www.dir-mc.fr
www.bison-fute.gouv.fr

**Direction
interdépartementale
des Routes Massif Central**

Contact presse
 Bureau de la communication
 Tél. : 04.73.29.79.60
 Mél. : com.dirmc@developpement-
 durable.gouv.fr

CS 90447
 60 avenue de l'Union soviétique
 63012 Clermont-Ferrand Cedex 1